Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260707-DELIB20260704-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h42), Cyril RIBET, Éric SIMON (arrivé à 20h03), Édith PERROQUIN (arrivée à 19h41)

Absents excusés : Brigitte PETITPAS, Solène HAMELIN
Pouvoir : Brigitte PETITPAS à Denis GOUPIL et Éric SIMON à Clément BRIZARD (entre 19h30 et 20h03)

Secrétaire de séance : Anne THIBAULT

Nombre de conseillers : 15 présents : 13 votants : 14

OBJET
Tarifs communaux : photocopies
Délibération n° 2026-07-04

À la suite de la commission « finances » réunie le 29 juin 2026, Mme le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux pour les photocopies à compter du 1er septembre 2026.
Décision :
À l'unanimité, le conseil municipal valide les tarifs des photocopies au 1er septembre 2026 comme suit :

1er septembre 2026	Photocopie A4		Photocopie A3	
	noir et blanc	couleur	noir et blanc	couleur
Particulier	0.30€	0.60€	0.60€	1.20€
Associations	0.25€	0.45€	0.45€	0.85€

1 page = 1 recto ou 1 verso

1 feuille recto/verso = 2 pages

500 premières pages A4 ou 250 premières pages A3 gratuites pour les associations

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Anne THIBAULT

Le Maire,
Sandrine JUHEL

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du conseil a été faite le 02/07/2026

MAIRIE LES CHAMPS-GÉRAUX (Côtes-d'Armor)